



La Norme Européenne sur l'ostéopathie (EN16686)

Comment la Norme a-t-elle été élaborée ?

La norme EN16686 a été développée par le Comité Technique CEN « Prestation de soins d'ostéopathie » (CEN/TC 414). Lancée fin 2011 et fédérant des professionnels de la santé provenant de toute l'Europe, la Norme a été initiée et menée par l'European Federation of Osteopaths et par le Forum for Osteopathic Regulation in Europe. Le secrétariat du Comité Technique a été assuré par le membre autrichien du CEN (Austrian Standards). La Norme a été formellement approuvée en juillet 2015, puis publiée à l'échelon national dans 33 états membres du CEN à la fin 2015.



Further information

Pour toute question sur l'European Standard on Osteopathic Healthcare Provision (EN16686), connectez-vous sur les sites: www.efo.eu or www.forewards.eu

Des copies de la Norme Européenne sont disponibles auprès des organismes de normalisation nationaux membres du CEN.



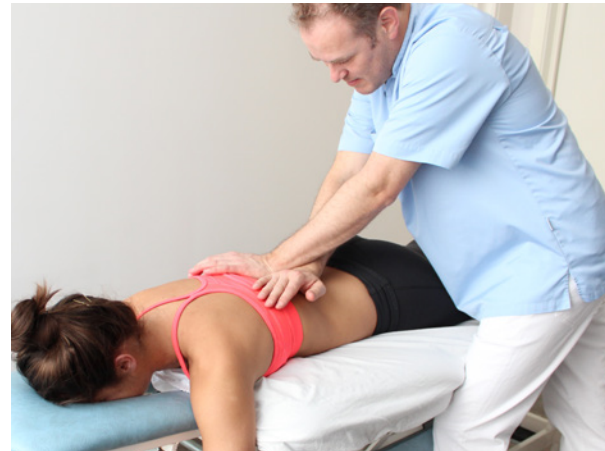
www.efo.eu



www.forewards.eu



www.cen.eu



¹ Osteopathic Healthcare Provision. EN16686. European Committee for Standardization, juillet 2015

² www.cen.eu

³ La Norme Européenne (EN16686) ne se substitue pas à la législation nationale dans les pays européens où l'ostéopathie est déjà réglementée (ceci concerne en mai 2016, la Finlande, la France, l'Islande, Malte, le Portugal, la Suisse et le Royaume-Uni).

Introduction

La *Norme Européenne* relative à la prestation de soins d'ostéopathie » (EN16686)¹, développée en collaboration avec le Comité Européen pour la Standardisation (CEN)², est la première norme pan-européenne publiée.

Qu'est-ce que la EN16686?

L'ostéopathie est une discipline thérapeutique de premier contact dispensée par des ostéopathes à leurs patients partout en Europe. Toutefois, en l'absence d'une norme d'enseignement théorique, pratique et pratique clinique, de nombreux praticiens non qualifiés ont pu se revendiquer ostéopathes et de nombreuses écoles dispenser des cours durant de courts week-end – éduquant mal les individus à l'exercice de l'ostéopathie, elles représentent un danger potentiel pour les patients.

La Norme Européenne (EN16686) s'adresse à cette problématique en fixant formellement, dans un document, les standards nécessaires pour garantir en Europe une haute qualité de prise en charge et d'enseignement ostéopathiques, de sécurité et d'éthique³.

Qualité du soin clinique

Les ostéopathes partagent un ensemble de compétences fondamentales relatives au diagnostic, à la gestion et au traitement de leurs patients, qui forment la base d'une approche ostéopathique de la santé.

Grâce à la Norme Européenne, les ostéopathes disposeront d'une compréhension des modèles ostéopathiques de la santé et de la maladie, d'une conscience critique vis-à-vis des recherches scientifiques connexes ainsi que des principes et de la mise en pratique des principales autres approches thérapeutiques afin de collaborer avec d'autres professionnels de la santé ou, si nécessaire, de leur adresser leurs patients.

Un haut niveau de comportement éthique et professionnel

Dans le respect des réglementations et conditions légales en vigueur dans l'état où ils exercent, les ostéopathes :

- Agiront dans l'intérêt du patient ;
- Travailleront en collaboration avec le patient ;
- Entretiendront la confiance du public et défendront la profession d'ostéopathe ;
- Conserveront, respecteront et protégeront l'information du patient ;
- Travailleront en collaboration avec les autres professionnels de santé.

Un haut niveau d'enseignement et de formation

Un haut niveau d'enseignement et de formation est essentiel à une prise en charge de qualité.

Deux parcours de formation à l'ostéopathie sont décrits Dans la Norme Européenne :

- Type I (pour les candidats disposant de peu ou pas de formation antérieure dans le domaine de la santé, de niveau BAC ou équivalent),
- Type II (pour les candidats disposant d'une formation antérieure comme professionnel de santé).

Programme Type I : minimum 4 800 heures, dont au moins 1 000 heures de pratique et de pratique clinique encadrée.

Programme Type II : 2 000 heures sur un minimum de quatre ans, dont au moins 1 000 heures de pratique et de pratique clinique encadrée.

Les éléments communs aux deux types de parcours de formation sont détaillés de la même manière, notamment les compétences fondamentales (comme les sciences de base, les sciences cliniques et ostéopathiques et les compétences cliniques), ainsi que les éléments essentiels d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation. Il est important que les compétences ostéopathiques acquises au cours des deux parcours de formation soient identiques.

Dans le cadre de la Norme Européenne les ostéopathes devront entretenir et développer leurs connaissances théoriques et pratiques ainsi que leurs compétences ostéopathiques par un développement professionnel continu.

Selon les réglementations nationales ceci peut être obligatoire.

Promotion de la mobilité

Avec une grande uniformité des qualifications ostéopathiques en Europe grâce à la mise en œuvre de la Norme Européenne (EN16686), les autorités de tutelle accorderont une plus grande confiance à la compétence des ostéopathes qui pourront ainsi mieux se déplacer et exercer d'un état à un autre.

Cette nouvelle situation peut contribuer à faciliter une meilleure reconnaissance des qualifications professionnelles, favorisant ainsi la mobilité des ostéopathes qui pourront traverser les frontières au sein de l'Europe pour exercer.

Renforcement de la coopération et de la communication

Le développement d'une Norme Européenne et la concertation qui l'a permis amélioreront enfin l'interaction de la profession d'ostéopathe avec les institutions et différents interlocuteurs européens.